

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00830

Numéro SIREN : 381 100 973

Nom ou dénomination : AIGUE PEINTURES ET REVETEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/025116

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Désignation de l'entreprise : SAS AIGUE PEINTURE REVETEMENT		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 58 876.....)	DA	58 876	58 876
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	486 698	486 698
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 888	5 888
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours R1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1	246 514
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	327 430	170 741
	Subventions d'investissement	DJ		
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK		
		DL	878 892	968 716
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		DO		
DETTS (4)	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
RENOVIS	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 773	48 735
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 822	808
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	3 269	7 915
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		EC	57 864	57 458
	Ecart de conversion passif *	ED		
		EE	936 756	1 026 174
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}	IC ID IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	FF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	57 864	57 458
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Page 28

Désignation de l'entreprise : SAS AIGUE PEINTURE REVETEMENT

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	207 691	FB		FC	207 691
	Production vendue	biens* services*	FD FG	FE FH		FF	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	207 691	FK		FL	207 691
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	32 3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	207 724 180 699
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	144 180 127 868
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (marchandises)*					FT	263 39
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	22 220 23 965
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 763 2 834
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	154 154
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
		Autres charges (12)				GD	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	1 4
	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GF	169 583 154 864
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GG	38 141 25 835
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GH	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GI	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GJ	297 376 146 584
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GK	
	Défenses positives de change					GL	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GM	
	Total des produits financiers (V)					GN	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GO	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GP	297 376 146 584
	Défenses négatives de change					GQ	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GR	
	Total des charges financières (VI)					GS	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)					GT	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GU	
						GV	297 376 146 584
						GW	335 517 172 419

Désignation de l'entreprise : SAS AIGUE PEINTURE REVETEMENT					Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 500	4 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)			2 500	4 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		103	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				103	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			2 500	3 897	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices * (X)			10 587	5 575	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			507 600	331 283	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			180 170	160 542	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			327 430	170 741	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
	- Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives A8 dont cotisations Madelin A7				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
REGUL CPT CLT				2 500	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	13
Dérogations	NA
Permanence ou changement de méthodes	14
Informations générales complémentaires	14 NA
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	14
Etat des amortissements	14
Etat des provisions	15 NA
Etat des échéances des créances et des dettes	15
Composition du capital social	15
Provision spéciale de réévaluation (1976)	15 NA
Frais d'établissement	15 NA
Frais de recherche appliquée et de développement	16 NA
Fonds commercial	16 NA
Autres immobilisations incorporelles	16 NA
Evaluation des immobilisations corporelles	16
Evaluation des amortissements	16
Titres immobilisés	16
Créances immobilisées	17 NA
Evaluation des matières et marchandises	17
Evaluations des produits et en cours	17 NA
Dépréciation des stocks et en cours	17
Opérations à long terme	17 NA
Produits nets partiels sur travaux en cours	17 NA
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	18 NA
Evaluation des créances et des dettes	18
Dépréciation des créances	18
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	18 NA
Obligations convertibles ou échangeables	NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement	18 NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	18 NA
Différence d'évaluation sur les titres	18
Disponibilités en Euros	18 NA
Disponibilités en devises	19 NA
Produits à recevoir	19 NA
Détail des produits à recevoir	19
Charges à payer	19
Détail des charges à payer	20
Charges et produits constatés d'avance	20 NA
Détail des charges constatées d'avance	NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Détail des produits constatés d'avance	NA	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	20	NA
Primes de remboursement des obligations	20	NA
Ecart de conversion sur opérations en devises	20	NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	21	NA
Subventions d'équipement		NA

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	NS	
Rémunération des dirigeants	NS	
Ventilation de l'effectif moyen	NA	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	21	NA
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	NS	
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire	NS	
Valorisation des contributions volontaires	NS	
Honoraires des commissaires aux comptes	NS	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	21	NA
Montant des engagements financiers	21	NA
Informations en matière de crédit bail	21	NA
Engagement en matière de pensions et retraites	21	NA
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	21	NS
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	21	NA
Liste des filiales et participations	22	

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	NA	
Produits et charges exceptionnels	22	NA
Transferts de charges	NA	
Frais accessoires d'achat	NA	
Valeurs mobilières	22	NA
Produits et charges sur exercices antérieurs	22	NA
Participation des salariés	NA	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	23	NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 340		
Installations générales agencements aménagements divers	1 234		
TOTAL	5 574		
Autres participations	809 051		
TOTAL	809 051		
TOTAL GENERAL	814 625		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			4 340	4 340
Installations générales agencements aménagements divers			1 234	1 234
TOTAL			5 574	5 574
Autres participations			809 051	809 051
TOTAL			809 051	809 051
TOTAL GENERAL			814 625	814 625

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 340			4 340
Installations générales agencements aménagements divers	1 067	154		1 222
TOTAL	5 407	154		5 561
TOTAL GENERAL	5 407	154		5 561

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	154				
TOTAL	154				
TOTAL GENERAL	154				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	34 157	34 157	
Taxe sur la valeur ajoutée	914	914	
Groupe et associés	1	1	
Débiteurs divers	1 892	1 892	
TOTAL	36 965	36 965	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	48 773	48 773		
Impôts sur les bénéfices	5 012	5 012		
Taxe sur la valeur ajoutée	810	810		
Autres dettes	3 269	3 269		
TOTAL	57 864	57 864		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	15.2448	3 862			3 862

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al 4)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	LINEAIRE	5 A 10 ANS
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-26)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 966
Total	4 966

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	
- PROV ACORA CPTA 2018	4 944
- FNP FRAIS GREFFE CPTES 2017	22
Total	4 966

Charges et produits constatés d'avance

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art. R 123-185; PCG Art.831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art 531-2/9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 223-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quotient du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus brute	Prêts et avances consentis et non remboursées	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
A. Renseignements détaillés									
- Filiales détenues à + de 50%									
- SAS REVETEMENT PEINTURE INDU									
- Participations détenues entre 10 et 50 %									
B. Renseignements globaux									
- Filiales non reprises en A									
- Participations non reprises en A									
Plane : 22									

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	58 876	58 876	58 876	58 876	58 876
Nbre des actions ordinaires existantes	3 862	3 862	3 862	3 862	3 862
Nbre des actions à dividende prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	166 264	138 604	191 086	180 697	207 691
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	295 558	17 955	36 106	176 470	338 171
Impôts sur les bénéfices	5 059	2 670		5 575	10 587
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	290 328	15 130	35 952	170 741	327 430
Résultat distribué					417 254
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	75. 22	3. 96	9. 35	44. 25	84. 82
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	75. 18	3. 92	9. 31	44. 21	84. 78
Dividende distribué à chaque action					108. 04
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					
		966			

SAS AIGUE PEINTURE REVETEMENT

Société par Actions Simplifiée Au capital de 58 875,80 Euros.

**Siège social : ZAC de l'Aigue
69780 ST PIERRE DE CHANDIEU
RCS LYON 91B00830**

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2020

L'an deux mille vingt,
Et le 30 juin
A 19 heures

L'associé de la société dénommée: AIGUE PEINTURE ET REVETEMENT - APR, société par actions simplifiée au capital de 58 875.80 euros divisé en 3 832 actions de 15.24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 11 juin 2020 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance ;

L'assemblée est présidée par monsieur Teillon Benjamin, en sa qualité de président de la société.

Madame DAGAND Sonia est désignée comme secrétaire.

Monsieur Patrice BAILLY, commissaire aux comptes de la Société, a été convoqué par lettre recommandé avec AR du 11 juin 2020.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3.862 actions sur les 3.862 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum et la majorité requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et liste des associés,
- l'inventaire des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019
- le rapport du président,



- les rapports du Commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président
- Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code du commerce et approbation des dites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Distribution de dividendes
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président, et les rapports du Commissaire aux comptes ;

Puis le président déclare la discussion ouverte ;

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 327 430 € aux « autres réserves » pour la somme de 327 430 €

L'assemblée décide de procéder également à la distribution d'une partie des autres réserves de la société pour un montant de **321 501 € aux associés**

Le paiement des dividendes sera effectué au plus tard le 29 septembre de l'année en cours.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 321 50100 €

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 417 254.00 €

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 142 900.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, l'associé intéressé n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal des délibérations pour remplir toutes formalités égales consécutives à l'adoption des résolutions qui précédent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



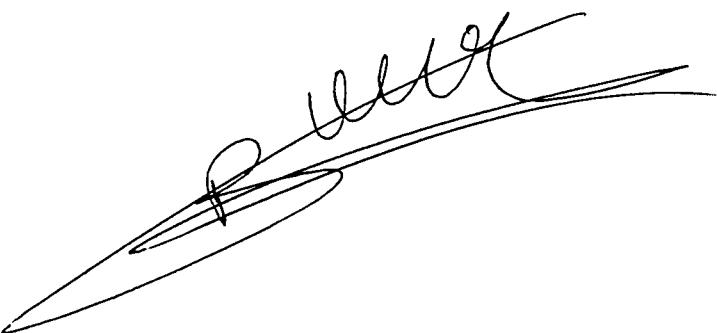
CLOTURE :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

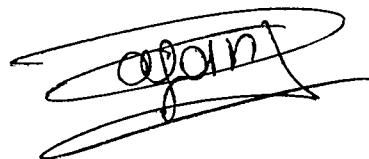
Le Président

M. Benjamin TEILLON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "TEILLON". It consists of a stylized, flowing script with a prominent, sweeping downward stroke.

La Secrétaire,

Mme Sonia DAGAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DAGAND". It features a more compact, cursive style compared to the president's signature.

**S.A.R.L. BAILLY
EXPERTISE COMPTABLE**

SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE LYON

AIGUE PEINTURES ET REVETEMENTS

S.A.S. AU CAPITAL 58 876 €

ZAC de l'Aigue

69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Exercice du 1er Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

AIGUE PEINTURES ET REVETEMENTS S.A.S.

Siège social : ZAC de l'Aigue

69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Exercice du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AIGUE PEINTURES ET REVETEMENTS relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et

notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à RIVE DE GIER, le 4 Juin 2020

PATRICE BAILLY
Commissaire aux Comptes

